

Trafic électronique de données : chance ou danger ?

INGRID L. WYLER-BREM

Le but avoué du TarMed est l'introduction de l'échange électronique des données. Cela met-il en danger notre liberté d'entreprise ou offre-t-il une chance ?

Qu'entend-on par trafic électronique de données ?

Grâce au trafic électronique des données, les assureurs reçoivent nos factures au moyen du transfert de données. Au contraire du trafic de papier, l'assurance ne doit plus entrer elle-même les données dans le système de facturation, économisant ainsi le travail de ce poste. Grâce à la transmission électronique des données, celles-ci sont directement élaborées dans l'ordinateur central sans manipulation intermédiaire. Les données ne doivent plus être entrées deux fois dans l'ordinateur (une fois chez le médecin et une deuxième fois par l'assurance à partir de la version papier de la facture).

Pour le médecin, ce trafic de données n'implique pas de charge supplémentaire dans son travail quotidien. Pour autant que son cabinet ait été équipé de manière moderne et conforme au TarMed, le médecin a déjà fait les investissements de départ: ordinateur, connexion à Internet, nouveau software. Qu'est-ce qui pourrait donc bien gêner le médecin dans le fait que l'assurance reçoive directement sa facture ?

Que fait l'assurance avec les données ?

Auparavant, lorsque le patient transmettait une facture à son assurance, les données de cette facture devaient être introduites à la main dans l'ordinateur et toutes les positions tarifaires ne pouvaient pas être encore une fois transcrites en détails une à une dans l'ordinateur. La saisie des données ne pouvait être que rudimentaire. L'assurance se bornait à différencier les prestations en quelques positions: prestations médicales, radiologie, médica-

ments. Pour la physiothérapie, le laboratoire externe, les médicaments, on saisissait encore le médecin prescripteur.

Si maintenant la facture est directement envoyée à l'assurance sous forme de données électroniques, celles-ci sont automatiquement incorporées au complet dans l'ordinateur, en particulier toutes les positions tarifaires en détail. Cela permet à l'assurance d'obtenir une vision détaillée du traitement (et/ou de la manière de facturer du cabinet) pour un médecin donné. C'est ce qu'on appelle la transparence totale et l'activité médicale devient ainsi «nitescente».

Qu'avons-nous à craindre ?

L'échange électronique inconditionnel des données permet aux assureurs le regard (très précis en raison de notre système de facturation) sur notre activité auprès du patient, et de retravailler systématiquement les données figurant sur le formulaire de facturation électronique.

Les médecins qui se sont occupés d'évidence based medicine savent bien que dans leur travail, l'ordinateur jette un œil pardessus l'épaule. Mais beaucoup de nos collègues apprécient dans leur travail d'user de la liberté laissée encore par l'intuition du médecin. Pourtant, ce qu'on appelle la liberté de traitement n'est-elle pas finalement une illusion ? Nos traitements doivent satisfaire de soi-disant standards scientifiques, à défaut de quoi nous risquons que des patients mettent les avocats à nos trousses. Les assureurs n'arrêtent pas de brandir l'économicité. A la télévision, Monsieur le Dr Stutz prétend montrer comment nous devrions traiter nos patients. Le « well educated patient » arrive au cabinet avec les toutes nouvelles pages Internet. Et chaque deux jours, un délégué pharmaceutique nous assure que l'œuf de Colomb vient d'être réinventé. Liberté de choix du traitement ou supplice du choix du traitement ?

Où se trouvent nos chances ?

Avec l'échange électronique des données, le Corps médical se livre-t-il tout entier aux assureurs sans pouvoir en retirer aucun avantage ? Nous pensons que non et y voyons au contraire aussi des avantages, qu'il s'agit pourtant d'épuiser:

La libre circulation électronique des données doit aller de paire avec le système du tiers payant. Cela nous aide à réduire à néant les pertes sur débiteurs (dans le système du tiers garant, bon nombre de nos collègues ont jusqu'à 15% de pertes sur débiteurs).

Die deutsche Fassung ist im letzten Heft erschienen.

Trafic électronique de données: chance ou danger ?

En tant qu'organes d'exécution de la Confédération et en vertu de la Loi sur la protection des données, les assureurs-maladie ont l'obligation de garantir l'inspection complète des données recueillies (comme la SUVA respectivement CTM le font déjà). Ainsi pour les négociations, on dispose enfin d'une garantie de parité gratuite des données mettant les médecins et les assureurs sur un même niveau.

Grâce à l'amélioration de l'efficacité, rendue possible par le Corps médical, les assureurs peuvent économiser d'énormes coûts administratifs. Cela ne représente pas seulement un gain pour l'image du Corps médical, mais une possibilité de pression sur les primes de l'assurance-maladie. Il est important que la FMH utilise ce levier politique et exige que ces économies de coûts administratifs soient effectivement répercutées en faveur des assurés et ne disparaissent pas dans le trou noir des administrations des caisses-maladie.

Tout le Corps médical pâtit de ses moutons noirs, même s'ils sont peu nombreux. Une transparence accrue nous aidera à minorer leur nombre.

Nous ressentons tous beaucoup d'insécurité dans la facturation selon le TarMed. Quelles positions ai-je le droit ou dois-je utiliser ? Ai-je à craindre des demandes de restitution ? Quand ? Si j'en-

voie des factures transparentes aux assureurs, je peux aussi attendre d'eux un feedback en temps utile, au cas où j'aurais commis une erreur. Si je ne reçois pas de feedback, j'en conclus en toute confiance et de toute bonne foi que la facture a été établie correctement.

Cave

Le Corps médical et les assureurs sont intéressés au trafic électronique de données. Même si les dangers et les chances pour les médecins ne se contrebalancent pas, le progrès technologique ne se laissera pas freiner.

Mais le plus grand danger est que des profiteurs essaient d'exploiter cette poussée technologique sur le dos des médecins. Le marché suisse est petit et personne ne peut y rester caché longtemps. La FMP va scruter ce marché d'un regard attentif et demander des éclaircissements chaque fois que nécessaire. ●

Ingrid L. Wyler-Brem
Vice-présidente FMP

(Traduction: B. Croisier)